

L'an deux mille vingt-et-un, le six janvier à 14 heures, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au Pôle environnement du Smicval à Saint Denis de Pile et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 31/12/2020

Etaients présents :

Envoyé en préfecture le 14/01/2021

Reçu en préfecture le 14/01/2021

Affiché le



ID : 033-253306617-20210106-2021_02-DE

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur GRELAUD	P	Monsieur FAVRE		Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur VAUTHIER	P	Monsieur GOMBEAU	
Monsieur BARBE	Ex	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	V	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	V	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	V	Monsieur VALEIX		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	V	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	Ex	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur LABRIEUX		Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	P	Monsieur GACHARD	V	Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Monsieur COSNARD	Ex	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	V	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU		Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	V	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	P	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	V	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	Ex	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	Ex	Madame LEMOINE		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	Ex	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	V	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	V	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	Ex	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	Ex	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	V	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	V	Monsieur DUPONT	P
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	Ex	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur TELLIER	V	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	V	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	V	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	Ex	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	V	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	V	Madame BOUCHET		Monsieur GADRAT	V	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	V	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	V	Monsieur MIEYEVILLE		Monsieur BERNARD	V	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	V	Monsieur MUNDWEILER	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	V	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	V	Madame CHEVREUL	

P = Présentiel

V = Visioconférence

Envoyé en préfecture le 14/01/2021
 Reçu en préfecture le 14/01/2021
 Affiché le 
 ID : 033-253306617-20210106-2021_02-DE

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Délégué titulaire de la CDC du Pays de St Aulaye donne procuration à Monsieur Xavier HILLAIRE, Délégué titulaire de la CDC du Pays de St Aulaye
 Monsieur David RESENDE, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CALI donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
 Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du SMICVAL,
 Monsieur le Trésorier de Coutras.

En ouverture de séance, sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 06 janvier 2021, 37 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

DELIBERATION N° 2021 - 02

Objet : Tarifs de vente des composts et bois énergie en Pôles Recyclage et sur les Pôles Environnement de St Denis et St Girons à compter du 1^{er} janvier 2021

Rapporteur : Antoine GARANTO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le SMICVAL propose depuis de nombreuses années à la vente, des composts issus des végétaux collectés en Pôles Recyclage et de biodéchets collectés en porte à porte, et du bois énergie. Les tarifs de vente de ces prestations sont présentés et révisés annuellement. Pour les collectivités adhérentes au syndicat, le compost est mis à disposition des communes gratuitement en fonction du nombre d'habitants (8 tonnes par tranche de 1 000 habitants, sous réserve des stocks disponibles) ; seul le transport est tarifé. Une convention est alors signée entre le SMICVAL et la commune.

Considérant que le SMICVAL propose les différents produits suivants :

Compost et prestations de transport et épandage

Après 6 ans de prix invariables sur le compost, nous avons proposé une augmentation de 6 à 10% de 2019 à 2020. Dans un contexte viticole bordelais déjà fragile, et encore plus prononcé par la crise économique liée au covid-19, il est proposé de n'appliquer qu'une augmentation de 1%, en traduction de l'inflation, pour toutes les tranches de compost.

Cependant, un nouveau marché de prestation de transport et épandage a été relancé après 4 ans et a été attribué au même prestataire, la société STVE, pour une durée de 4 ans. Ce qui implique une augmentation de 2 à 5% en fonction des prestations, soit 0.5 € HT/tonne/type de prestation.

Bois énergie

Après plusieurs années de prix invariables, nous avons proposé une augmentation de plus de 12,5% en 2020. Le bilan de cette année étant très positif, il est proposé de n'appliquer qu'une augmentation de 1%, en traduction de l'inflation, sur les tarifs.

Refus de crible de végétaux

Ce produit créé en 2020, est en équilibre en termes d'offres et de demandes, aussi il est proposé de n'appliquer qu'une augmentation de 1%, en traduction de l'inflation, sur les tarifs.

Broyat de végétaux fin 150 mm / BVF 150

Pour l'année 2021, nous prévoyons un peu moins de 23 000 tonnes. Cependant, la plateforme de compostage a pour objectif de composter jusqu'à 18 200 tonnes en 2021, ce qui représente un excédent de 4800 tonnes. La meilleure offre de prix de traitement par un site extérieur s'élève à 20 € HT /tonne livrée, soit potentiellement un budget de 96 000 € HT.

Aussi, en 2014-2015, un projet de cocompostage avait été créé afin de réduire les coûts. Cependant, le cocompostage peine à se développer pour des raisons de contraintes réglementaires, de prise en charge des retournements par le SMICVAL en moins et d'un dispositif réservé seulement aux agriculteurs sous convention de partenariat avec le SMICVAL.

Afin d'augmenter l'accessibilité du broyat de végétaux et éviter des coûts de traitement, il est proposé de le rendre gratuit quelle que soit la quantité, et de proposer le transport gratuit à partir d'une commande annuelle supérieure à 100 tonnes (dans les limites du territoire du SMICVAL), afin de maintenir les conditions actuelles pour les commandes importantes.

Broyat de végétaux criblés 80 mm / BVC 80

Le broyat vert criblé en 0-80 mm a été testé en épandage frais dans des vignes dans l'idée de venir substituer ou compléter un amendement de compost. L'idée étant de proposer une matière organique fraîche, dont le potentiel de dégradation à vocation à stimuler une forte activité

biologique (population de micro-organismes), qui dans différentes échelles de temps viendra aggraver la fertilité physique et chimique du sol. Cette pensée agronomique prend de l'essor dans le monde agricole et serait autant intéressante sur le plan écologique qu'économique, compte tenu du cycle court de transformation.

Ce produit demandant une granulométrie plus fine (80 mm environ), plus accessible à différentes cultures, nécessite le recours à un cribleur à étoile, loué sur plusieurs jours.

Ainsi, pour ce produit considéré plus « élaboré », nous proposons le prix de 5,11 €HT/tonne, c'est-à-dire l'ancien prix du broyat toutes granulométries comprises + 1% d'inflation.

Gratuité de compost ou BVC 80

Afin d'accompagner les associations, les jardins pédagogiques, les porteurs de projets ou les jeunes activités agricoles, il est proposé de donner 10 tonnes de produit (compost ou BVC 80) à raison de :

- 1 fois par an pour les associations et jardins pédagogiques
- Une seule fois, à la 1^{ère} commande pour des nouvelles installations agricoles du territoire
A noter, que le transport resterait à la charge de l'intéressé.

Cependant, il conviendra de le formaliser par une attestation et un enregistrement.

Considérant que les propositions tarifaires des produits issus de la PFC applicables à compter du 1^{er} janvier 2021, sont les suivantes :

Type de produit	Tonnages	Tarifs 2020 HT	Tarifs 2020 TTC - 10% TVA	Tarifs 2021 HT	Tarifs 2021 TTC - 10% TVA
compost 10mm BIO et VG	-	30,18	33,2 (mini 10€*)	30,48	33,53 (mini 10€)
compost 20mm BIO et VG	0-100 t	29.00/ 22.00**	31.90/ 24.20**	29.29/ 22.22**	32,22/ 24,44**
	101-500 t	22.00/ 18.00**	24,20/ 19,40**	22.22/ 18.18**	24,44/ 20,00**
	> 500 t	17.00/ 13.00**	18.70/ 14,30**	17.17/ 13,13**	18.90/ 14,44**
Transport SMICVAL ***		10,93	12,02	11,4	12,54
Transport et épandage SOL NU (TVA 20%)	0-100 t	21.60	25.92	22,2	26.64
	101-500 t	19.20	23.04	19,8	23.76
	> 500 t	18.00	21.60	18,6	22.32
Transport et épandage RACINE (TVA 20%)	0-100 t	33.60	40.32	34,2	41.04
	> 100 t	24.00	28.80	24,6	29.52
Refus de crible VG		8	8.8	8,08	8,89
Bois énergie criblé		22,5	24.75	22,73	25
Bois énergie criblé et broyé		26	28.60	26,26	28,87
BVF 150****				0	0
BVC 80				5,11	5,62
Reprise Pieds de vigne		36.30	39.93	36,66	40,33

* Facturation minimale de 10 € TTC

** Hors saison : mois de juillet-août et décembre-janvier (date de livraison souhaitée)

*** transport minimum de 10 tonnes

**** transport gratuit à partir d'une commande de 100 T

Compost vendu à la remorque sur les pôles recyclage :

Type de produit	Tarifs 2021 (€ HT)	Tarifs 2021 (€ TTC avec TVA à 10%)
Petite remorque	9.09	10.00
Moyenne remorque	13.64	15.00
Grande remorque	27.27	30.00

Envoyé en préfecture le 14/01/2021

Reçu en préfecture le 14/01/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-253306617-20210106-2021_02-DE

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir accepter les nouvelles propositions de tarification de vente des composts, broyats et bois énergie en Pôles Recyclage et sur les Pôles Environnement de St Denis et St Girons, applicables à compter du 1^{er} janvier 2021, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à la majorité des Membres présents (37 délégués présents, sur 49 délégués en exercice), moins 2 abstentions et dont 2 procurations, décide :

Article 1 :

D'accepter les propositions de tarification pour la vente des produits et prestations issus de la plateforme de compostage en Pôles Recyclage et sur les Pôles Environnement de St Denis et St Girons, applicables à compter du 1^{er} janvier 2021, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 06 janvier 2021

Envoyé en préfecture le 14/01/2021

Reçu en préfecture le 14/01/2021

Affiché le



ID : 033-253306617-20210106-2021_02-DE